



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de l'enseignement des sciences économiques et sociales

Question écrite n° 17665

Texte de la question

M. Fabien Roussel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'avenir de l'enseignement des sciences économiques et sociales (SES) au lycée. Alors qu'elles participent pleinement à la construction de l'esprit critique, à l'éveil citoyen et contribuent à la compréhension des enjeux contemporains, les SES ont subi des évolutions préoccupantes au fil des derniers mois : leur volume horaire, en seconde et en première, a ainsi été fortement revu à la baisse. En outre, les nouveaux programmes, très techniques et denses, mettent à mal le pluralisme et la pluridisciplinarité qui font la richesse des SES. L'approche microéconomique y est par exemple largement dominante tandis que la macroéconomie est reléguée à la marge. Plus surprenant encore, alors que les questions de pouvoir d'achat ou d'inégalités sont au cœur des débats qui traversent la société, ces thèmes sont totalement absents des nouveaux programmes. Pour toutes ces raisons, ceux-ci ont été massivement rejetés par le Conseil supérieur de l'éducation, aucune voix ne s'exprimant en leur faveur. Aussi apparaît-il nécessaire de revoir ces programmes en urgence, en y associant cette fois étroitement les enseignants de SES, qui disposent, non seulement, de solides connaissances disciplinaires mais aussi d'une expertise de l'enseignement des SES en lycée. Il lui demande de lui indiquer les suites qu'il entend donner à cette demande de co-élaboration des programmes de SES. Cette démarche a pour objectif non seulement d'assurer le pluralisme et l'ouverture sur le monde des enseignements mais aussi de susciter l'intérêt des lycéens pour les questions économiques et sociales, en les dotant d'outils de compréhension, meilleures armes pour lutter contre les désinformations et manipulations qui se multiplient sur les réseaux sociaux.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) est attaché au développement des connaissances et des compétences des élèves en matière de sciences économiques et sociales afin de contribuer à la formation civique des élèves par une meilleure connaissance et compréhension des grands enjeux économiques, sociaux et politiques du monde actuel. La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique contribue à consolider la culture économique et sociale des lycéens français. La réforme introduit désormais la discipline des sciences économiques et sociales dans le tronc commun des enseignements en classe de seconde. Cet enseignement devient ainsi obligatoire pour l'ensemble des élèves de seconde générale et technologique. Par ailleurs, un enseignement de spécialité de 4 heures en classe de première et de 6 heures en classe terminale permet aux élèves désireux d'approfondir et d'élargir leurs connaissances de se préparer à une poursuite d'études supérieures dans les domaines des sciences économiques et sociales. L'enseignement commun de sciences économiques et sociales vise à faire acquérir aux élèves les notions et raisonnements essentiels en économie, sociologie et science politique. Le programme est décliné sous forme de questionnements, afin de placer l'élève dans une démarche de découverte et d'investigation pour saisir les réalités sociales et économiques concrètes et actuelles (« Comment se forment les prix sur un marché ? », « Quelles relations entre le diplôme, l'emploi et le salaire ? »...). Le programme de la classe de seconde publié au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019 précise ainsi que « les élèves sont initiés aux principales étapes d'une démarche scientifique en sciences sociales : formulation d'hypothèses, réalisation d'enquêtes ou construction de

modèles, confrontation aux faits, conclusion. Ils sont familiarisés avec une démarche articulant modélisation et investigations empiriques et permettant de porter un regard rigoureux sur le monde économique et social. » Par exemple, à partir d'un graphique issu des statistiques et études de l'INSEE sur le prix du pétrole sur une dizaine d'années, les élèves sont amenés à formuler des hypothèses pour expliquer les variations constatées, à présenter un modèle simple et à mettre à en œuvre des mécanismes de fixation des prix qu'ils auront étudiés auparavant pour valider les hypothèses construites en début de séquence. Dès la classe de seconde, « l'approche disciplinaire du programme (économie, sociologie et science politique) a pour objectif que les élèves puissent s'approprier les bases de chaque discipline (objets, démarches et méthodes, problématiques, concepts, mécanismes) avant que les différents regards disciplinaires ne se croisent sur des objets d'étude communs ». C'est ainsi que la pluridisciplinarité est convoquée pour traiter de cinq regards croisés, de la seconde à la terminale (« Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ? », « Quelle action publique pour l'environnement ? »...). L'ensemble des questionnements inscrits dans le programme et adossés à la science économique relèvent de la macroéconomie : création et mesure des richesses, formation des prix sur un marché, fonctionnement d'un marché, sources et défis de la croissance économique, lutte contre le chômage, politiques économiques dans le cadre européen... Par ailleurs, la question du pouvoir d'achat est traitée en classe de première (« Comment les agents économiques se financent-ils ? ») et celle des inégalités en classe terminale dans un des regards croisés (« Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ? »). Les éléments ci-dessus exposés confirment que les programmes de SES, que ce soit pour l'enseignement commun ou l'enseignement de spécialité, fixent des objectifs d'apprentissage ambitieux convoquant chez les élèves des compétences transversales. À travers cet enseignement, les élèves sont amenés à mobiliser des connaissances multiples et à analyser des documents variés. Ils développent des compétences d'argumentation avec une attention particulière portée à la maîtrise de la langue écrite et orale. Les contenus visés sont de nature à développer leur sens critique et leur sensibilité à la valeur heuristique des comparaisons afin de comprendre des situations concrètes et les grands enjeux économiques, sociaux et politiques. Il n'est par ailleurs pas prévu de réviser les programmes de SES, qui ont fait l'objet de consultations préalables par le conseil supérieur des programmes lors de leur rédaction avant soumission au MENJS.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Roussel](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17665

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2282

Réponse publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8405